

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2003-371 R1		Diffusion : B	Date d'émission : 24 décembre 2003	Page : 1/1
	Direction générale de l'aviation civile France	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC : <input checked="" type="checkbox"/> pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné. <input type="checkbox"/> en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des aéronefs concernés.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Edition du GSAC	<i>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</i>				
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : 2003-371 à l'édition originale			
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS		Type(s) de matériel(s) : Avions A330 et A340-200/300			
Certificat(s) de type n° 183, 184 Fiche(s) de données n° 183, 184					
Chapitre ATA : 27	Objet : Commandes de vol - Servocommandes profondeur en position amortissement				

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) 2003-371 qui est remplacée par la CN F-2003-460.

Cet avis d'annulation est approuvé sous la référence AESA n° 1888 du 16 décembre 2003.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : Dès réception de la CN Urgente à compter du 25 septembre 2003
Révision 1 : 03 janvier 2004